

NORMES APPLICABLES

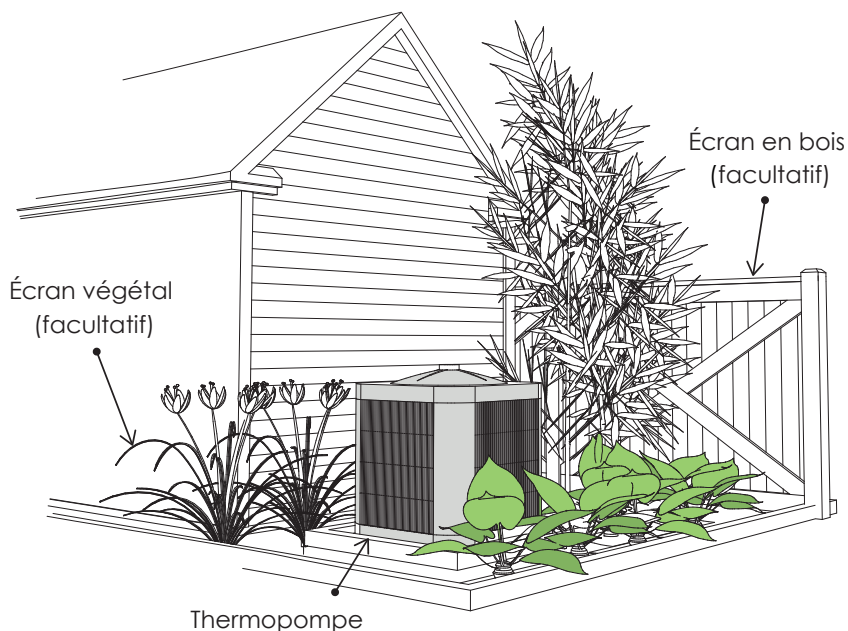
* Permis non requis

CLIMATISEUR,
RÉSERVOIR DE GAZ
ET THERMOPOMPE

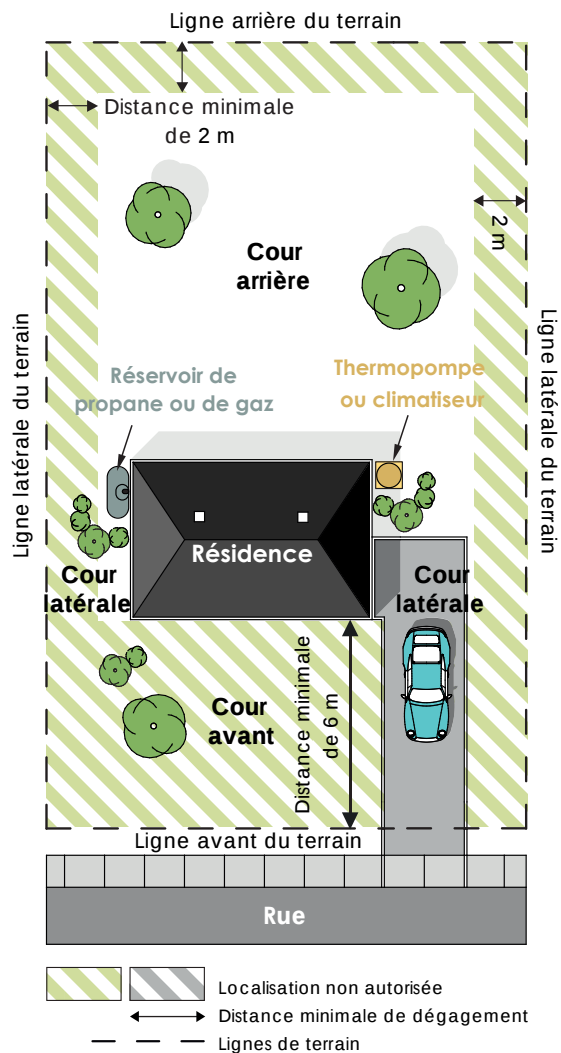
NORMES APPLICABLES

ÉLÉMENTS RÉGLEMENTÉS	CLIMATISEUR, RÉSERVOIR DE GAZ ET THERMOPOMPE
LOCALISATION	Cours latérales ou arrière
DISTANCE MINIMALE DES LIGNES LATÉRALES ET ARRIÈRES	2 m
DISTANCE MINIMALE DE L'EMPRISE DE RUE (LIGNE AVANT)	6 m
DISTANCE D'UN BÂTIMENT	Doit être localisé à moins de 1,5 m du bâtiment principal

CROQUIS 2 – CLIMATISEUR OU THERMOPOMPE



CROQUIS 1 – LOCALISATION



BON VOISINAGE

L'installation ou l'aménagement d'un écran visuel et/ou sonore devant l'appareil est fortement recommandé.

MISE EN GARDE : Le présent document est un outil d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive de toutes les règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme et du développement économique au 418-285-0110 au poste #4 ou visitez le www.villededonnacona.com.